

France, & n'ayant pû leur faire aucune promesse qui fut obligatoire pour la République, il n'étoit pas de sa dignité qu'elle traitât avec eux sur ce pied-là, & qu'ainsi, ils devoient demander des instructions plus convenables. Une circonstance assez singulière, c'est que les autres Députés, qui se trouvoient alors chez le Commissaire-Général, & que l'on avoit reçus dans un appartement séparé, ayant aussi été interrogés sur les conditions de leur retour à l'obéissance légitime, ils déclarerent pareillement n'être autorisés à se soumettre que sur le pied de l'accord fait avec eux par le Marquis de Cursay. Comme il n'y aura point d'accommodement à attendre, s'ils persistent dans cette prétention, on croit qu'ils prendront le parti d'y renoncer.

Voilà ce que produit la vengeance. C'est la malheureuse passion à laquelle les Corfes sont le plus sujets. Elle passe chez eux de postérité en postérité, & jusqu'à ce que les occasions se présentent de l'assouvir. Comme il n'y aura point vraisemblablement d'accommodement à faire avec eux s'ils persistent dans la prétention que l'on vient de marquer, il y aura de nouvelles précautions à prendre contre-eux. Le Marquis de Grimaldi en demande la direction au Gouvernement. Mais de toutes les nouvelles que l'on continué à recevoir de cette Isle, en proye à elle-même, celles du trouble & de la confusion sont toujours mises à la tête.

Le Général Pallavicini, qui s'est retiré du Gouvernement du *Milan*, est présentement à *Genes* chez la Comtesse sa mère, d'où il doit se rendre à *Vienne*, pour y occuper, comme on l'allure, un poste d'importance. Ce Seigneur a épousé depuis sa retraite de *Milan*, la Comtesse